

Lutte contre l'insécurité à Libreville

Plusieurs gangs mis hors d'état de nuire



Une vue des délinquants interpellés hier par la Police judiciaire...



... dans certains quartiers de Libreville où ils sèment la terreur.

JNE  
Libreville/Gabon

LES forces de sécurité ont démantelé, hier, plusieurs groupes de délinquants spécialisés dans le vol à la tire dans les quartiers de Libreville. C'est une vidéo envoyée à la police, puis postée sur les réseaux sociaux, qui a accéléré le travail des Officiers de police judiciaire (OPJ). Dans cette vidéo,

on voit un groupe de 6 personnes mettant en scène un vol à la tire digne d'un film western. Le présumé cerveau de cette bande, un certain J.B., est toujours en cavale, mais le reste de son gang a été interpellé, précise une source proche du dossier. La scène se déroule au quartier Plein-Ciel, dans le troisième arrondissement de Libreville. Ce groupe sévit également au quartier IAI, ont reconnu deux mis en cause,

Sarko et Petit Prince. Ce sont ces derniers, poursuit la source, qui serviront d'indicateurs aux enquêteurs pour aller interpellé le gang de Nguema Edzo Patrick, alias Etcho, qui, sévit dans les quartiers Avéa, Atsibe-Ntsos et Rio, dans les deuxième et troisième arrondissements de Libreville. La raffe se poursuivra avec le gang du Rond-Point de la Démocratie, puis celui de Parfait Nzamba Moussavou, alias

La Parole, qui sévit dans les PK et le quartier Nyali, dans le cinquième arrondissement de Libreville. Ce dernier, qui a été trouvé en possession d'un pistolet automatique et des munitions lors de la perquisition à son domicile, a reconnu l'avoir subtilisé dans le sac d'un membre du gouvernement qu'il avait volé l'année dernière. **L'OPÉRATION SE POURSUIT** • Fort du discours du président de la République, chef suprême des

forces de défense et de sécurité relayé par le ministre d'État chargé de l'Intérieur qui a fait une descente de terrain la semaine dernière, les Forces de police nationale (FPN) ont entrepris, depuis mercredi dernier, la démolition des espaces et constructions reconnus comme étant des repaires de bandits et des lieux de dépravation des mœurs. Après des sommations verbales de 72 heures, confie notre informateur, les OPJ sont passés à

l'acte. Premier de cordée, le Rond-Point du PK 12 et la montée du quartier Louis, dans le premier arrondissement de la capitale. L'opération, menée de jour comme de nuit, s'étendra dans toute la ville et au-delà, ajoute la source. Occasion pour le général Effayong Onong d'en appeler à la collaboration des populations, pour dénoncer systématiquement les actes délicieux avérés aux forces de sécurité.

Découverte de faux billets de banque à Akanda

Ils s'élèvent à 2 370 000 de nos francs

AEE  
Libreville/Gabon

237 billets de 10.000 francs, dont deux déchirés, soit 2 millions 370 000 francs, ont été découverts, mercredi matin, dans la

commune d'Akanda, plus précisément dans la zone du bâtiment de la télévision panafricaine Label TV. L'information a été communiquée, hier, par une source proche du commissariat de police d'Akanda. Ces billets de banque, dont on ignore encore la provenance et dans quel but se sont-ils retrouvés à cet endroit, seraient, selon les Officiers de police judiciaire (OPJ), de la fausse monnaie. Aucune infirmation, à ce jour, ne permet de déterminer leur origine, précise la source. Aux dernières nouvelles,

ces faux billets de banque seraient actuellement entre les mains du commissariat de police d'Akanda pour nécessités d'enquête

Une partie des faux billets de banque retrouvés non loin de TV Label à Akanda..



Photo : D.R

Tribune de la victime

En liberté provisoire après le vol de plusieurs ouvrages scolaires

LES Officiers de police judiciaire (OPJ) sont restés sur leur faim, la semaine dernière, à Moanda, chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou, dans la province du Haut-Ogooué. Et pour cause ! Un Camerounais soupçonné d'être l'auteur d'une série de cambriolages dans différents établissements scolaires de la localité, qu'ils venaient de présenter au terme de l'enquête préliminaire devant le procureur de Franceville, a tout simplement été laissé en liberté provisoire par le magistrat, qui a instruit le dossier. Le butin amassé par le mis en cause serait estimé à près de 500 ouvrages scolaires volés.

C'est donc libre de ses mouvements, en attendant sa comparution devant le tribunal de première instance de Franceville, que l'intéressé est reparti libre du parquet vendredi dernier. Au grand dam des chefs d'établissement qui sont les plaignants. Il faut dire que les enquêteurs ne cachent pas leur désarroi, face à cette situation. En effet, à la faveur des enquêtes de voisinage menées après les cambriolages perpétrés dans les établissements secondaires de Moanda, tous les indices auraient mené les agents sur la piste du Camerounais, par ailleurs détenteur d'une librairie. Ce dernier est aussitôt arrêté et conduit dans les locaux de

l'unité pour nécessités d'enquête. « Le mis en cause a été interrogé dans les normes. Il a d'abord voulu nous balader. Malheureusement pour lui, nous sommes tombés sur plusieurs livres volés au cours de la perquisition diligentée dans sa librairie », fait savoir une source proche de la direction des investigations. Les Officiers de police judiciaire, qui pensaient avoir bouclé ce dossier, s'attendaient à ce que le suspect soit placé sous mandat de dépôt, en attendant son procès. Mais, coup de théâtre, le Camerounais s'en est tiré avec une liberté provisoire le jour de son déferrement. **PARTISANS** • Que s'est-il donc passé au parquet près le tribu-

nal de première instance de Franceville, pour que le mis en cause bénéficie d'une décision qui le favoriserait à plus d'un titre ? Il ne s'agit pas pour nous ici de remettre en cause le principe de la liberté provisoire qui, heureusement, astreint le voleur présumé à quelques obligations. Comme l'interdiction de rencontrer certaines personnes préalablement déterminées par le juge, l'obligation de remettre son passeport et de se rendre périodiquement au commissariat ou à la brigade de gendarmerie. En plus de l'interdiction de fréquenter certains lieux fixés par le juge d'instruction. Or, certaines sources estiment que son incarcération aurait

plutôt eu des retombées positives sur la suite de la procédure. Selon elles, celle-ci aurait non seulement permis au juge de le déconnecter de son réseau. Mais aussi et surtout, de procéder à l'arrestation des autres membres du groupe. D'autant que, fait savoir une source policière, cette organisation serait derrière les cambriolages commis dans les mêmes établissements scolaires chaque début d'année. « Nous osons croire que l'instruction mettra tous les moyens de son côté, de sorte à pouvoir confondre le suspect, qui semble déjà se gargariser d'avoir pu échapper à un mandat de dépôt », espère un limier.